

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

Mme Anthoine, M. Bony, M. Thiériot, Mme Ramassamy, M. Lurton, Mme Louwagie, M. Reda,
M. Masson, M. Door, M. Rolland, M. Perrut, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin,
Mme Corneloup, Mme Poletti, M. Brun et M. Ferrara

AVANT L'ARTICLE 11 BIS A, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre IV

« Améliorer la représentation au sein des instances du bloc communal »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'ajouter une division au projet de loi pour tenir compte de l'adoption par le Sénat d'article additionnels au sein du chapitre relatif au périmètre des EPCI sans lien avec cette thématique.

Il est ainsi proposé de rassembler les articles 11 *bis* A à 11 *quater*, traitant de sujets en lien avec la thématique « Améliorer la représentation au sein des instances du bloc communal » au sein d'un même chapitre.